

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA
MAIRIE LE 10 MAI 2021 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Alexandre Morin, maire suppléant
Jannys Landry, conseiller au siège n°1
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker au siège no.6.

Josée Desmeules, directrice générale assiste à titre de greffière à la séance.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Monsieur Guy Rochette, maire.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du maire suppléant monsieur Alexandre Morin.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 avril 2021;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Financement temporaire dans le cadre des travaux subventionnés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023;
- 2.3 **Avis de motion du règlement numéro G-2021-01 modifiant le règlement G-2019-02 sur la gestion contractuelle; (AJOUT)**

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Mandat pour la surveillance des travaux de réfections de diverses rues;

- 4.2 Mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection des diverses rues;
- 4.3 Mandat de surveillance des travaux- Travaux de modification du point de dosage d'alun;
- 4.4. Embauche de monsieur André Drolet au service des travaux publics;

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Mandat supplémentaire pour installation des jeux Atmosphère dans le parc;
- 5.2 Entente pour l'utilisation temporaire du sentier pédestre sur un terrain privé (sentier au bout de l'avenue du Rocher);
- 5.3 Subvention à Empire 47 pour la réalisation du projet de vélo parc ;
- 5.4 Mandat sentier pédestre tour du lac;
- 5.5 Mandat achat et installation bandes de patinoires;
- 5.6 Mandat préparation de la surface de la patinoire;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19H43.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-046

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avec l'ajout du point 2.3 : Avis de motion du règlement numéro G-2021-01 modifiant le règlement G-2019-02 sur la gestion contractuelle ;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 10 mai 2021 avec l'ajout des points :

- 2.3 Avis de motion du règlement numéro G-2021-01 modifiant le règlement G-2019-02 sur la gestion contractuelle ;
- 10.1 Motion de remerciement pour M. François Boisjoli, membre du CCU

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2021

Résolution 2021-047

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 12 avril 2021;

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 avril 2021.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2021-048

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer au 10 mai 2021 totalisent un montant de 86 529,90 \$ et 16 271,13 \$ pour les salaires ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 10 mai 2021, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 10 mai 2021 qui totalisent un montant de 37 429,96 \$.

2.2 FINANCEMENT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023

Résolution 2021-049

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 567 de la *Loi des Cités et Villes*, une municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour des dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement est assuré ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 605 922 \$ est assurée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-2019-2023) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus dans le cadre de la programmation de travaux no.2, soit la modification du point de dosage d'alun ainsi que la réfection de diverses rues seront réalisés cet été et qu'il est nécessaire d'emprunter temporairement le montant de 605 922 \$ en attendant le versement de la subvention ;

CONSIDÉRANT QUE cet emprunt temporaire sera remboursé dès que les montants seront versés par le Ministère ;

IL EST PROPOSÉ PAR Jonathan Baker,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un emprunt temporaire de 605 922 \$, ce qui correspond au solde de la subvention à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour les travaux prévus tel que la Programmation révisée no.2 adoptée par le Ministère ;

QUE le maire, monsieur Guy Rochette ou le maire suppléant, monsieur Alexandre Morin, ainsi que madame Josée Desmeules, directrice générale soient autorisés à signer les documents relativement à cet emprunt temporaire.

2.3 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT G-2021-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT G-2019-02 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donnée par **Jannys Landry**, de l'adoption à une prochaine séance du règlement de G-2021-01 venant modifier le règlement G-2019-02 concernant la gestion contractuelle. Les membres du conseil ont reçu le projet de modification de règlement dans les délais prescrits par la Loi.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 MANDAT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS DE DIVERSES RUES

Résolution 2021-050

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner le mandat pour la surveillance des travaux de réfection de diverses rues à Tetra Tech Qi Inc ;

CONSIDÉRANT l'offre de Tetra Tech QI Inc. datée du 26 avril 2021 et signée par monsieur François Beaudoin, ingénieur de projet chez Tetra Tech QI Inc., pour un montant maximum de 18 000 \$ plus taxes représentant approximativement 100 heures de surveillance chantier et 90 heures de suivi bureau ;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroie le mandat de surveillance des travaux de réfection des diverses rues à Tetra Tech QI inc. pour un maximum de 18 000 \$ plus taxes;

QUE les sommes soient puisées à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

4.2 MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES DIVERSES RUES

Résolution 2021-051

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs ont été invités, mais qu'un seul a déposé une soumission pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection de diverses rues, soit :

- Englobe au prix de 16 156.35 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE est le plus bas soumissionnaire conforme au prix de Englobe au prix de 16 156,35 \$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
ET APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroie le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection des diverses rues soit octroyé à pour un montant de 16 156,35 \$ plus taxes ;

QUE les sommes soient puisées à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

4.3 MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX- TRAVAUX DE MODIFICATION DU POINT DE DOSAGE D'ALUN

Résolution 2021-052

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner le mandat pour la surveillance des travaux pour la modification du point de dosage d'alun ;

CONSIDÉRANT l'offre de Tetra Tech QI Inc. datée du 14 avril 2021 et signée par monsieur François Gagnon, ingénieur chez Tetra Tech QI Inc., nous proposant une enveloppe budgétaire de 4 500 \$ plus taxes pour la surveillance bureau et un montant à taux horaire de 85 \$/heure pour la surveillance chantier jusqu'à concurrence de 5 525 \$ taxes en sus, pour un total maximum de 10 025 \$ plus taxes ;

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroie le mandat de surveillance des travaux de modification du point de dosage d'alun à Tetra Tech QI Inc. pour un montant maximum de 10 025 \$ plus taxes ;

QUE les sommes soient puisées à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

4.4 EMBAUCHE DE MONSIEUR ANDRÉ DROLET COMME EMPLOYÉ PERMANENT À TEMPS PARTIEL (SAISONNIER)

Résolution 2021-053

CONSIDÉRANT QUE la Ville a besoin d'un employé supplémentaire aux travaux publics de mai à octobre à chaque année et qu'il est de plus en plus difficile de trouver du personnel qualifié pour cette période de façon récurrente ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Drolet, possède les compétences et l'expérience pour occuper le poste d'employé saisonnier au travaux publics pour la période de mai à octobre à raison de 37,50 heures par semaine ;

IL EST PROPOSÉ par Jannys Landry,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur André Drolet comme employé saisonnier de mai à octobre à 21,53 \$ de l'heure et avec les avantages sociaux dont il est admissible comme employé saisonnier tel que prévu au contrat de travail des employés et à 6% de vacances ;

QUE le taux horaire soit ajusté à 22,17 \$ pour l'année 2022 et 25,50 \$ pour 2023.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 MANDAT SUPPLÉMENTAIRE POUR L'INSTALLATION DES JEUX ATMOSPHÈRE DANS LE PARC

Résolution 2021-054

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la tyrolienne nécessite des bases de béton et que cette installation n'était pas prévue au contrat initial ;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
ET APPUYÉ par Jannys Landy,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise les coûts additionnels de 1 850 \$ plus taxes pour l'ajout des bases de béton pour la tyrolienne ;

QUE les sommes soient puisées à même les surplus accumulés au 31-12-2020.

5.2 ENTENTE POUR L'UTILISATION TEMPORAIRE DU SENTIER PÉDESTRE SUR UN TERRAIN PRIVÉ (SENTIER AU BOUT DE L'AVENUE DU ROCHER)

Résolution 2021-055

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente avec le propriétaire du terrain pour que les citoyens puissent continuer d'emprunter le sentier

au bout de l'avenue Du Rocher en attendant qu'un autre sentier appartenant à la Ville puisse se faire cet été ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a accepté de signer une entente avec la Ville jusqu'au 31 octobre en attendant que l'autre sentier soit réalisé ;

IL EST PROPOSÉ par Jannys Landry,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'entente à intervenir entre les propriétaires et la Ville pour que les citoyens puissent continuer à utiliser le sentier en attendant que l'autre sentier soit fait ;

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale, soit autorisée à signer le contrat à intervenir entre les parties.

5.3 SUBVENTION À EMPIRE 47 POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE VÉLO PARC

Résolution 2021-056

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur soumis à la Ville prévoyait la construction d'un vélo parc au Lac-Delage;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure permet d'ajouter un équipement de loisir intéressant pour la population de Lac-Delage et que l'entente d'utilisation à intervenir permettra l'accès au vélo parc gratuitement aux résidents du Lac-Delage ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer financièrement pour appuyer la réalisation de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise une subvention de 50 000 \$ à Empire 47 pour la réalisation du vélo-parc et que cette subvention soit versée à raison de 10 000 \$/ année sur 5 ans à compter du 1^{er} juin 2021 et à chaque année à cette même date par la suite.

QU'une entente soit signée entre Empire 47 et la Ville pour donner l'accès gratuit au vélo-parc pour les citoyens du Lac-Delage ;

QUE la subvention annuelle de 10 000 \$ soit versée sur production des états financiers au 31 décembre de l'organisme à chaque année ainsi que sur production du montage financier à jour.

5.4 MANDAT SENTIER PÉDESTRE TOUR DU LAC

Résolution 2021-057

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'Agiro au montant de 5 000 \$ plus taxes pour la réalisation du nouveau sentier au bout de l'avenue du Rocher ;

CONSIDÉRANT QUE le sentier doit se faire cet été pour permettre aux citoyens de continuer de faire le tour du lac ;

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroie le contrat à Agiro pour la réalisation du nouveau sentier au bout de l'avenue du Rocher pour que les citoyens puissent continuer à faire le tour du lac.

5.5 MANDAT ACHAT ET INSTALLATION BANDES DE PATINOIRES

Résolution 2021-058

CONSIDÉRANT QUE la patinoire sera enlevée cette année et qu'une nouvelle patinoire était prévue dans le cadre du projet de réfection du parc;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues pour la pose et fourniture des bandes de patinoire d'une grandeur de 50 par 82 pieds, soit :

- Permafib au prix de 27 486.43 \$ plus taxes
- Les installations Agora inc. au prix de 25 450,00 \$ plus taxes
- Distributions Sports et Loisirs 40 500,00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE les installations Agora est le plus bas soumissionnaire conforme ;

IL EST PROPOSÉ par Jannys Landry,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroie le contrat de fourniture et installation de la patinoire aux Installations Agora au prix de 25 450 \$ plus taxes ;

QUE les sommes soient puisées à même la subvention de 50 000 \$ obtenue dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole pour améliorer l'offre des activités sportives pour les familles Delageoises et pour promouvoir les saines habitudes de vie.

5.6 MANDAT PRÉPARATION DE LA SURFACE DE LA PATINOIRE

Résolution 2021-059

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner un mandat pour préparer la surface et poser les infrastructures pour recevoir les bandes de la patinoire;

CONSIDÉRANT QUE trois appels d'offre sur invitation ont été transmis;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit :

- CTM Inc. au prix de 30 537,40 \$ plus taxes
- P.E. PAGEAU au prix de 23 281,20 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE P.E. PAGEAU est le plus bas soumissionnaire conforme ;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil octroie à P.E. PAGEAU le contrat de fourniture et préparation de la surface pour accueillir les bandes de patinoire au prix de 23 281.20 \$ plus taxes ;

QUE les sommes soient puisées à même la subvention de 50 000 \$ obtenue dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole pour améliorer l'offre des activités sportives pour les familles Delageoises.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

- Une lettre datée du 15 mars 2021 du bureau du député, monsieur Sylvain Lévesque, confirmant une subvention de 50 000 \$ dans le cadre du Programme d'action bénévole pour l'amélioration de l'offre des activités sportives pour les familles delageoises ainsi que pour promouvoir les saines habitudes de vie ;

- Un courriel du CIUSSS de la Capitale Nationale nous informant qu'avant d'autoriser des événements sur le territoire de la municipalité, la municipalité devra s'assurer au préalable que le promoteur de l'évènement a mis en place les règles minimales permettant le respect des règles sanitaires.

10. VARIA

10.1 MOTION DE REMERCIEMENT POUR MONSIEUR FRANÇOIS BOISJOLI, MEMBRE DU CCU

Résolution 2021-060

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Boisjoli, membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) quitte la ville de Lac-Delage et a remis sa démission au sein du comité effectif à partir du 1^{er} juin 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Boisjoli est membre du comité consultatif d'urbanisme depuis 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Boisjoli a contribué à guider, orienter et soutenir les actions en matière d'urbanisme au sein du comité, et ce à titre de bénévole ;

CONSIDÉRANT QU'il a toujours eu à cœur les préoccupations pour l'aménagement du territoire de la Ville de Lac-Delage ;

II EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil transmette à monsieur François Boisjoli nos plus sincères remerciements pour toutes ses années, depuis 2006, pour le développement de sa communauté ;

11. PÉRIODE DE QUESTION

- 11.1** Steve Lemoine : Discussion avec le Manoir, possibilité d'une rue au bout de la piste d'hébertisme ;
- 11.2** Audrey Lavoie : La lettre de la Ville d'un bac, l'ancien administration avait autorisé et de créer des précédents, offrir des options. Actuellement, 1 seul bac par adresse (tarification modulée en fonction d'un nombre de bac) ;
- 11.3** Karine Chalifour : Agiro et la ville de Québec, les projets pour protéger le Lac St-Charles (objectif de 5 ans).

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2021-061

IL EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 20h18.

Alexandre Morin, maire suppléant

Josée Desmeules, directrice générale